

N°8503
PROJET DE LOI

portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, fait à Bruxelles, le 17 novembre 2021

*

Article unique. Est approuvé l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, fait à Bruxelles, le 17 novembre 2021.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 8 juillet 2025

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler